

- Dimensions :

Salle du conseil : h. 185/110 X 4

Bureau du maire : Transport du bois : 310/160

Cour de la ferme : 162/191

Pêche au bord de l'étang : 162/190

Triptyque : 515/162 dont gemmage 100 et remplissage des barriques 100

- Date : XXème siècle

Pn40 000463

- Monuments aux Morts :

- Meuble sur lequel sont apposées 7 petites plaques et 4 moyennes

- Bois, tôle émaillée

- Emplacement : Hall d'entrée

- Dimensions : h. 215 – l. 110

- Date : XX ème siècle

Article 2 : le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, le Maire de BIAS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

MONT-de-MARSAN, le 9 OCT. 2007

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général.



Boris VALLAUD